

Résolutions Adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing

Tenue en date du 31 Mai 2011

PREMIERE RESOLUTION:

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010 et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers d'Attijari Leasing arrêtés au 31/12/2010, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante des résultats de l'exercice, des autres réserves et de la prime d'émission :

Bénéfice de l'exercice 2010	6.955.032
+ Résultat reportés	(11.088.931)
+ Autres réserves	1.425.000
+ Prime d'émission	3.250.000
<hr/>	<hr/>
= Total	541.101
- Réserves légales	541.101
<hr/>	<hr/>
= Résultat disponible (à reporter)	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2010 à 42 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2011 à 9 mille dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Mohamed EL MONCER en tant que nouvel Administrateur représentant Attijari Bank à partir du 15/3/2011 et ce pour la période en cours 2010-2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Hichem SEFFA, représentant d'Attijari Bank en remplacement de Monsieur Hassan BERTAL pour la période en cours 2010-2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité